

TRANSFERT DE LA FACTURATION

POLLUTION DOMESTIQUE : indiquez les changements d'exploitant chargé de la facturation de la redevance d'eau potable

Commune concernée	Compétence acquise/transférée	Nouvel exploitant	A compter du

MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE : indiquez les changements d'exploitant chargé de la facturation de la redevance d'assainissement

Commune concernée	Compétence acquise/transférée	Nouvel exploitant	A compter du

Tous les montants doivent être exprimés en Euros

FACTURATION DE L'ANNEE 2024

Référence agence	Commune	Redevance pour Pollution de l'Eau (Article L. 213-10-3 du code de l'environnement)			Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte (Article L. 213-10-6 du code de l'environnement)		
		Volume (m ³) soumis à redevance en 2024 (1)	Taux (€/m ³) appliqué en 2024 (2)	Montant facturé en 2024	Volume (m ³) soumis à redevance en 2024 (1)	Taux (€/m ³) appliqué en 2024 (2)	Montant facturé en 2024
Montant total facturé au cours de l'année 2024							

(1) il s'agit du volume facturé (émissions générales et unitaires) avec prise en compte des annulations, annulations/réémissions, et remises accordées en 2024.

(2) il s'agit du taux notifié par l'agence de l'eau au cours du dernier trimestre de l'année , applicable à toute facture émise en 2024 .

